

N°2024-01/05B

Objet : ACCORD-CADRE FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE AVEC EDF – AVENANT.

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 janvier, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Jean-André MAGDALOU, Vice-Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	8
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	8		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé : Thierry DEL POSO, Robert OLIVE.

Secrétaire de séance : Jean ROMEO

Date de convocation : 17 janvier 2024

Le Président expose à l'assemblée,

Suite à l'entrée en vigueur de l'arrêté du 27 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 17 mai 2011 relatif au calcul des droits à l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique, publié au Journal Officiel le 24 août 2023, le coefficient de bouclage est fixé à 0,844 pour les livraisons d'ARENH à compter du 1^{er} janvier 2024.

Cette modification du coefficient de bouclage induit la modification de la formule de calcul de l'indexation prévue au mémoire technique comme stipulé dans le projet d'avenant ci-annexé.

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

☞ **APPROUVE** l'avenant n°1 du marché tel que présenté,

☞ **AUTORISE** le Président ou son Représentant dûment habilité, à signer l'avenant ci-annexé et tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20240124-2024-01-05B-DE
Date de télétransmission : 25/01/2024
Date de réception préfecture : 25/01/2024